



Désignation des élu(e)s dans les organismes extérieurs

Date de mise à jour du document : 19/02/2026

La Communauté de communes Cœur de Charente adhère à des organismes extérieurs ou en est membre.

Voici la liste des organismes extérieurs auxquels la Communauté de communes adhère. Il vous est succinctement précisé :

- Les missions exercées par chaque organisme,
- Le nombre de sièges* dont bénéficie la Communauté de communes,
- Qui peut siéger au sein de l'organisme pour représenter la Communauté de communes.

*le nombre de sièges indiqué ci-après correspond à celui dont dispose la CC Cœur de Charente et non au nombre total de sièges de l'assemblée délibérante de l'organisme.

→ *Synthèse en fin de document.*

PETR (pôle d'équilibre Territorial et rural) du Pays du Ruffécois

Missions principales	Le PETR du Pays du Ruffécois intervient comme une structure de coordination et d'ingénierie au service des collectivités du territoire. Il accompagne les communes, les intercommunalités et les porteurs de projets dans la conception, la structuration et la mise en œuvre de projets répondant aux enjeux locaux. Ses missions et compétences se concentrent sur le développement territorial à travers plusieurs thématiques. <u>Compétences exercées pour le compte des intercommunalités :</u> Le PETR du Pays du Ruffécois exerce certaines compétences qui lui sont transférées par ses deux communautés de communes membres (Cœur de Charente et Val de Charente) : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Élaboration, révision et modification du SCoT, un document de planification stratégique pour l'aménagement du territoire. Tourisme : Création et gestion d'un Office de Tourisme intercommunautaire (« Destination Nord Charente »), incluant l'accueil, l'information des touristes, la promotion touristique et la coordination des partenaires locaux. <u>Des missions d'ingénierie territoriale et thématiques :</u> En complément de ses compétences obligatoires, le PETR du Pays du Ruffécois mène des missions au service des 80 communes et des 2 Communautés de Communes, souvent dans le cadre de dispositifs contractuels (comme le programme LEADER, contrat régional des transitions, ...) : Coopération et citoyenneté, à travers des projets favorisant l'ouverture du territoire, l'engagement citoyen et les coopérations interterritoriales et européennes. Énergie, à travers les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les PCAET, accompagnement des projets. Environnement et biodiversité, à travers le cadre de vie, les paysages, les labels réseaux, la santé environnementale. Mobilité, en appui aux collectivités dans la mise en œuvre du Contrat Opérationnel de Mobilité. Santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé, avec une priorité donnée à l'accès aux soins et à l'accueil des professionnels de santé. <u>Mobilisation et accompagnement des financements :</u> Le PETR accompagne les collectivités et porteurs de projets dans l'accès aux financements publics, notamment : - Le programme européen LEADER ; - Les contrats régionaux de développement et de transitions ; - D'autres dispositifs régionaux, nationaux ou européens. - Il assure un rôle de conseil, d'orientation, d'aide à la structuration des projets et de mise en lien avec les partenaires financiers. <u>Une action au service de l'intérêt général :</u> À travers l'ensemble de ses missions et compétences, le PETR du Pays du Ruffécois agit dans l'intérêt général et au service du territoire. Il contribue notamment à la coordination des acteurs, à l'animation des instances et à l'accompagnement des élus dans la compréhension des enjeux territoriaux, afin de favoriser la cohérence des projets et un fonctionnement concerté des collectivités. Cette animation institutionnelle s'inscrit dans une démarche globale de mise en réseau, de partage d'informations et de construction collective à l'échelle du Pays.
Nombre de sièges*	20 sièges (titulaires) + 20 suppléants Total d'élus à désigner : 40
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les)

OFFICE DE TOURISME DESTINATION NORD CHARENTE

Missions principales	Les missions de l'Office de tourisme sont définies par le Code du tourisme. Elles sont ensuite adaptées aux politiques locales. Ainsi, l'Office de tourisme Destination Nord Charente remplit les missions qui lui sont confiées par le PETR du Pays du Ruffécois. <u>Accueil et gestion de l'information touristique :</u> • Accueil physique, téléphonique et correspondance (mail ou courrier), virtuellement ou en mobilité les visiteurs et la population locale. <u>Promotion et valorisation les atouts de la destination :</u> • Valorisation de la destination à travers l'édition de brochures mis à disposition des touristes et partenaires • Développement d'une présence sur internet à travers l'animation du site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et YouTube) • Promotion du territoire à travers des accueils presse et salons. • Coordination des socio-professionnels et les acteurs du tourisme local • Fédération des professionnels autour d'une destination commune qu'ils soient hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, artisans d'art, gestionnaire de sites de visite ou de loisirs • Accompagnement des professionnels en quête d'améliorations : valorisation de leurs offres sur internet, développement de nouvelles activités, classement, labellisation. Orientation des professionnels vers les structures adéquates en fonction de leurs besoins. • Mise en place de partenariats avec des structures du territoire : le cinéma family, l'espace socio culturel la Chrysalide, les médiathèques, l'espace arc en ciel, le lycée Roc Fleuri, l'association les trésors de Nanteuil, l'association Folklore de Mansle-les-Fontaines... Une convention partenariale d'objectifs est signées entre l'Office de tourisme, le PETR du Pays du Ruffécois, la CC Cœur de Charente et la CC Val de Charente. Le financement de l'office de tourisme est principalement assuré par les cotisations des 2 Communautés de communes et la taxe de séjour (prélevée par le PETR auprès des prestataires touristiques du territoire).
Nombre de sièges*	6 sièges (titulaires) 4 suppléants Total d'élus à désigner : 10 Le ou La Président(e) du PETR et le ou la Vice-président(e) Tourisme du PETR sont membres de droit.
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les délégués au PETR, sur proposition de la CC Cœur de Charente

GAL (Groupement d'Action Locale) du PETR du Pays du Ruffécois

Missions principales	Le GAL du Ruffécois regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques du territoire. Cette instance, animée par le PETR du Ruffécois, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire dans le cadre du programme des aides européennes LEADER. Le GAL se réunit trois à quatre fois par an lors de Comité de Programmation (CP) afin de décider des projets qui seront financés dans le cadre du programme LEADER. Il est l'organe décisionnel du territoire pour ce programme. Il a également pour mission d'être le relais d'informations auprès des collectivités, des acteurs et des habitants du territoire. Qu'est-ce que le LEADER ? LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).
Nombre de sièges*	3 sièges (titulaires) 3 suppléants Total d'élus à désigner : 6
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les)

CHARENTES TOURISME

Missions principales	L'agence a pour mission d'agir au service des Départements de la Charente et de la Charente-Maritime pour accompagner la transformation du tourisme face aux enjeux de demain. <u>Accompagner les territoires et les filières aux défis :</u> Charentes Tourisme propose des dispositifs concrets pour accompagner l'adaptation des acteurs et l'évolution de la filière. <u>Coopérer et innover avec les partenaires :</u> Charentes tourisme anime une dynamique collective pour mutualiser les ressources et expérimenter des solutions au service de sa mission. <u>Contribuer à un tourisme équilibré :</u> Pour une destination accueillante et durable, l'agence agit pour la satisfaction des habitants, des touristes et des professionnels en veillant à la préservation de l'environnement. <u>Inspirer en valorisant les talents et les réussites :</u> Avec plus de 60 collaborateurs et collaboratrices à Angoulême, La Rochelle et Saint-Jean-d'Angély, l'agence mise sur l'expertise de son équipe, l'épanouissement professionnel et le partage des succès collectifs pour impulser un élan positif. Charentes Tourisme a en charge de piloter et mettre en œuvre les actions des schémas départementaux du tourisme pour le compte de ses 2 donneurs d'ordre et financeurs, que sont les Départements de la Charente et de la Charente-Maritime.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) Total d'élus à désigner : 1
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Le représentant est désigné parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

CALITOM

Missions principales	Créé par arrêté préfectoral en 1997, CALITOM est un syndicat mixte à vocation départementale avec pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire de la Charente. CALITOM assure toute la chaîne d'élimination des déchets ménagers : la collecte, le traitement ainsi que la prévention et la réduction des déchets (accompagnement, partenariat, animations sensibilisations scolaires, mobilisations des acteurs). La compétence du traitement des déchets est commune à l'ensemble du département et la compétence collecte est optionnelle. Ainsi les collectivités sont libres d'adhérer ou non au service de collecte. La Communauté de communes Cœur de Charente a confié la gestion de la collecte et du traitement (y compris prévention) des déchets ménagers de ses habitants à CALITOM. A ce titre, la Communauté de communes verse une participation financière à CALITOM qui assure le service public précité. La Communauté de Communes prélève à ce titre la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) auprès des usagers : cette recette permet ainsi de financer la participation financière versée à CALITOM.
Nombre de sièges*	5 sièges (titulaires) 5 suppléants Total d'élus à désigner : 10
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les)

ATD 16

Missions principales	L'Agence Technique Départementale de la Charente offre une large palette de compétences capable de d'accompagner les collectivités adhérentes sur un grand nombre de problématiques. Aménagement : l'ATD 16 accompagne les collectivités dans l'émergence de leurs projets de construction, rénovation, restructuration, aménagement... Définition des besoins lors de visites sur site et estimation de l'enveloppe financière, la rédaction du marché public, l'appui au choix de la maîtrise d'œuvre et le suivi des études. • Assistance à maîtrise d'ouvrage : recueil du besoin, faisabilité technique et financière, rédaction des marchés publics • Bâtiments et espaces publics, voirie communale : priorités, techniques et estimations. • Diagnostics et ouvrages d'art : travaux d'entretien, réfection, inventaire, programme pluriannuel • Suivi d'opération : suivi des études de maîtrise d'œuvre et de passation des marchés de travaux. Numérique : l'ATD 16 assiste et accompagne les collectivités dans leurs usages numériques quotidiens. Faciliter la transformation numérique matérielle et logicielle, la dématérialisation des démarches administratives en proposant de se doter des services et d'outils simples et efficaces. • Maintenance parc informatique – mairies/collectivités : prise en main à distance et dépannage sur site • Maintenance parc informatique – écoles : prise en main à distance et dépannage sur site • Infogérance : suivi et gestion du parc informatique • Assistance logiciels métiers : finances, paie RH, état civil, gestion des administrés • Profil acheteur et marchés publics : accès tutoré et illimité à la plateforme de marchés publics.
-----------------------------	---

ATD 16

	• Appui à la signature électronique : certificat de signature électronique • Sauvegarde 321 et usages collaboratifs : sauvegardes locale et distante, Cloud, prise en main à distance. • Parcours cybersécurité : audits, plans d'actions et sensibilisation • Pare-feu : protection contre les menaces informatiques, anti-virus • Messagerie : messagerie souveraine • One : environnement numérique de travail pour les écoles • Prêt de matériel : panne de matériel informatique, solution de prêt • Centrale d'achat : matériel informatique, revente à prix coutant Juridique : sécuriser ses prises de décisions et disposer d'une réponse concrète à l'ensemble des problématiques juridiques d'une collectivité. Disposer d'un conseil avisé et opérationnel dans l'ensemble des champs de la vie locale : gestion domaniale, marchés publics, pouvoirs de police, vie des assemblées locales, protection des données personnelles... Bénéficier d'un accompagnement de proximité dans la mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) et d'une approche pluriannuelle d'amélioration continue. • Evaluation de la santé financière de la collectivité et identification des marges de manœuvre financière nécessaire à la réalisation de projets. • Assistance juridique : droit public, Pouvoir de police, marchés publics. • RGPD : accompagnement à la protection des données personnelles • Appui logiciels marchés publics : accès à la formation du logiciel expert • Mouvements comptables à façon : réalisation de mandats et titres. Cartographie : la connaissance et la maîtrise de son territoire est une nécessité pour les collectivités dans l'application de leur compétence et l'aménagement de celui-ci. La numérisation de la société nécessite à la fois de bénéficier de moyens facilitant l'activité des services mais également un partage de l'information aux administrés. L'ATD 16 propose des solutions logicielles et l'accompagnement à la mise en œuvre de ses solutions. • Géo 16 : SIG, urbanisme, assainissement, cimetière, réseaux... • PCRS 16 : animation et coordination du Plan corps de rue simplifié • Atelier carto : appuis ponctuels • Adressage : appui à la normalisation d'adressage • Examen AIPR : centre d'examen
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

SDEG 16

Missions principales	Le SDEG est le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente aux multiples compétences : <u>Le renforcement des réseaux publics d'électricité :</u> On appelle renforcement du réseau concédé toute modification des ouvrages existants nécessitée par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service. Le SDEG 16 réalise ces travaux et les finance intégralement pour les Communes rurales. Les extensions du réseau public d'électricité : Une extension du réseau public de distribution d'électricité correspond au raccordement d'un tiers au réseau, généralement jusqu'au droit de la parcelle à desservir. Le SDEG 16 réalise les travaux et finance en totalité les extensions communales ou intercommunales, les extensions pour les bâtiments à usages artisanaux en zone rurale et pour les usages agricoles dans les Communes rurales ou urbaines (hors irrigation). Depuis novembre 2020, le SDEG 16 effectue la quasi-totalité des extensions en souterrain. <u>Les effacements des réseaux (électricité et communications électroniques) :</u> L'effacement des réseaux consiste à incorporer l'ensemble des ouvrages électriques et de communication électronique dans l'environnement selon des techniques dites « discrètes » Celles-ci reposent sur l'utilisation de câbles sur façades ou souterrains, de poste de transformation en cabine et de coffrets électriques conçus dans un souci d'intégration esthétique. Le SDEG 16 réalise les travaux et les subventionne, après acceptation des dossiers par le Comité Départemental d'Effacement des Réseaux. Chaque année, le SDEG 16 consacre environ 3 millions d'euros à ces travaux dans les Communes rurales et urbaines. <u>Les extensions des réseaux de communications électroniques :</u> Le SDEG 16 intervient pour les travaux de génie civil essentiellement hors travaux d'extension et d'aménagement de lotissements ou de zones d'activités. <u>La distribution publique de gaz (naturel ou propane) :</u> Il s'agit notamment d'alimenter en gaz des Communes qui sont éloignées des conduites principales. Le SDEG 16 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de distribution publique de gaz sous une forme comparable à celle de la distribution publique de l'électricité. La délégation a pour objet la distribution de gaz (naturel ou propane) avec notamment le financement de l'infrastructure puis l'exploitation du service public de distribution de gaz. <u>L'éclairage public (entretien, rénovation et extension) :</u> Le SDEG 16 assure l'entretien de plus de 57 000 points lumineux sur les 397 collectivités qui lui ont confié cette compétence. Le SDEG 16 apporte une aide technique et financière aux collectivités qui désirent investir sur leurs installations d'éclairage public (travaux neufs et ou rénovation) Celles-ci restent libres du choix du matériel, du site, du mode de financement des travaux et de leur date d'exécution. <u>Le service d'astreinte d'éclairage public :</u> Depuis juin 2025, le SDEG 16 a mis en place un service d'astreinte pour l'éclairage public destiné aux collectivités adhérentes et ayant transféré leur compétence en matière d'éclairage public.
-----------------------------	--

SDEG 16

	Ce service est effectué par le SDEG 16 sans cotisations supplémentaire pour les collectivités et à pour but d'assurer une mise en sécurité des installations d'éclairage publics afin de protéger les personnes et les biens. Il complète le service entretien pour les cas d'urgence comme par exemple un candélabre couché sur le bord d'une route suite à un accident, en dehors des périodes d'ouverture du SDEG 16 (soirs, nuits, samedis, dimanches et jours fériés). <u>L'éclairage des installations sportives (entretien, rénovation et extension) :</u> Le SDEG 16 offre deux services pour les installations sportives à savoir : ♦ L'entretien et le réglage des installations existantes (stades, courts de tennis, terrains de boules...) ainsi que le remplacement systématique des sources en fin de vie ♦ Les études particulières liées aux installations sportives, la fourniture et la mise en œuvre des projecteurs et des mâts dans tous les sites, quelle que soit leur hauteur. <u>Les mises en valeur par la lumière des bâtiments, monuments et sites :</u> Le SDEG 16 a contribué à la réalisation de plus de 300 mises en valeur par la lumière du patrimoine Charentais : bâtiments, façades, frontons, détails architecturaux, charpentes.... <u>Les guirlandes et motifs lumineux :</u> Le SDEG 16 propose différents services : la fourniture et l'installation des prises pour les guirlandes, la fourniture, la pose et la dépose des guirlandes, la pose et la dépose des guirlandes déjà en possession de la collectivité. <u>Les énergies renouvelables :</u> Le SDEG 16 peut avoir recours à un générateur autonome « Energies Renouvelables » EnR lorsque celui-ci s'avère économiquement rentable à l'investissement par rapport à un raccordement au réseau public d'électricité. Les « Energies Renouvelables » permettent la production d'électricité par transformation du potentiel énergétique du soleil (modules photovoltaïque), du vent (éolienne), ou de la force de l'eau (centrale hydraulique). Des aides financières spécifiques sont mises en place par le SDEG 16. <u>Les économies d'énergies et le développement durable :</u> Afin de sensibiliser et d'inciter les collectivités à s'engager dans un processus durable d'économie d'énergie, le SDEG 16 finance jusqu'à 50% des équipements électriques. <u>Les bornes pour véhicules électriques :</u> Assure le déploiement de bornes de recharges publiques pour les véhicules électriques. Ce déploiement est cofinancé par le SDEG 16 et les intercommunalités et les communes.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires Les représentants désignés par la CDC Cœur de Charente au sein du SDEG siégeront par ailleurs au sein de Charente Numérique.

CHARENTE NUMERIQUE

Missions principales	Le syndicat mixte départemental initié historiquement par le Département de la Charente et les intercommunalités de Charente assure les travaux de déploiement du très haut débit et l'aménagement numérique du territoire Charentais par : • Le déploiement d'un réseau Très haut Débit de 115 000 prises sur la zone d'initiative publique • L'élaboration et la mise à jour du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont les représentants désignés pour siéger au SDEG 16

MISSION LOCALE ARC CHARENTE

Missions principales	La mission locale constitue un service public de proximité, mandaté par l'état et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans le cadre du service public de l'emploi, en lien avec France Travail et les autres acteurs de l'insertion. Elle travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires : collectivités territoriales, organismes de formation, entreprises, associations, services publics et acteurs spécialisés ce qui permet de proposer des solutions adaptées aux réalités locales, d'innover et d'expérimenter de nouveaux dispositifs et de construire des parcours sur mesure pour les jeunes. La mission locale joue également un rôle central dans la création de l'animation de réseaux de partenaires au service de la jeunesse. La mission locale : un soutien personnalisé pour chaque jeune : <u>Un accompagnement individualisé :</u> Vers l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Leur approche repose sur un accompagnement personnalisé, adapté au niveau, aux besoins et aux difficultés de chaque jeune. <u>Une insertion sociale et professionnelle globale :</u> La mission locale propose un accompagnement global qui ne se limite pas à l'emploi, elle intervient notamment sur : • L'orientation professionnelle • L'accès à la formation • L'emploi et l'alternance • Le logement • La santé • La mobilité • L'accès aux droits et à la citoyenneté La mission locale a un statut associatif. Le Département compte à ce jour 2 missions locales : la mission locale Arc Charente qui se déploie sur 7 intercommunalités (Sud, Ouest et Nord) et la mission locale de l'Angoumois qui se déploie sur 2 intercommunalités (Grand Angoulême et La Rochefoucauld Portes du Périgord). La mission locale Arc Charente assure des permanences sur le territoire à Aigre, Mansle-les-Fontaines et Saint-Amant-de-Boixe.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

SMVOS St Amant de Boixe

Missions principales	Le Syndicat mixte à vocation scolaire de Saint-Amant-de-Boixe a pour compétences statutaires : • La construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs du territoire qu'il couvre. Ce syndicat gère le gymnase de Saint-Amant-de-Boixe. A ce titre, la CC Cœur de Charente assure une grande partie du financement du coût d'exploitation et des investissements du gymnase précité. Les collectivités ci-après sont membres du SMVOS : Communauté de communes Cœur de Charente, Coulgens, Jauldes et Marsac.
Nombre de sièges*	20 sièges (titulaires) Total d'élus à désigner : 20
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) parmi les communes suivantes : Anais - Aussac-Vadalle - Coulonges - La Boixe - Saint-Amant-de-Boixe - Tourriers - Vervant - Villejoubert - Vouharte – Xambes.

CNAS

Missions principales	Le CNAS (comité national d'action sociale) est une association de prestations d'action sociale. Sa mission est d'œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il cultive des valeurs et des principes : la mutualisation, la solidarité, l'équité, l'humanisme. Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967. Sa puissance de mutualisation lui permet de proposer une large gamme de prestations, conçues pour tous les moments de la vie des agents publics, selon une exigence constante de solidarité et d'équité. Dans un contexte social et économique difficile, cette offre constitue un réel socle social pour les collectivités, dans un environnement territorial en mutation.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) Total d'élus à désigner : 1
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

CDAS 16

Missions principales	LE CDAS 16 (comité départemental d'action sociale) est une association qui a pour mission d'assurer aux personnels des collectivités territoriales et établissements publics adhérents, de meilleures conditions matérielles d'existence par le versement de prestations à caractère social, culturel et de loisirs.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) Total d'élus à désigner : 1
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

CHARENTE EAUX

Missions principales	Charente eaux est un syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau. Il regroupe la quasi-totalité des collectivités territoriales du département exerçant les compétences d'eau potable, assainissement (collectif et non collectif) ou GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Conseille et assiste les collectivités compétentes dans le domaine de l'eau : (eau potable, assainissement, milieux aquatiques, pluvial) Propose des outils de mutualisation (moyens humains et matériels) Agit sur l'ensemble du territoire de ses membres
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) + 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

EPTB Charente

Missions principales	L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Charente a été créé historiquement par les quatre conseils généraux des départements de la région Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne. Il a pour mission de promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente en réalisant les études et les travaux permettant l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étiage, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents. Il favorise la concertation entre les collectivités territoriales compétentes pour cette gestion. L'EPTB travaille avec et pour le compte des syndicats GEMAPI. Ces principales missions : - La prévention des inondations et la défense contre la mer - La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau - La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides - La contribution, s'il y'a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) + 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires

SyBRA	
Missions principales	Le SyBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois), est une collectivité territoriale en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention du risque inondation. Sur ce bassin versant le syndicat a à ce titre la compétence d'assurer la maîtrise d'ouvrage des procédures, études et travaux d'opérations ayant pour objectif des missions concernant la gestion des milieux aquatiques prévues dans l'article du code de l'environnement. • L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès. • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Communes concernées : Anais, Aussac-Vadalle, La Boixe, St Amant de Boixe, Tourriers et Villejoubert.
Nombre de sièges*	2 sièges (titulaires) + 2 suppléants Total d'élus à désigner : 4
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) des communes concernées

SyBTB	
Missions principales	Le SyBTB (Syndicat du Bassin Bandiat Tardoire Bonnieure) est un syndicat mettant en place une gestion cohérente et concertée des milieux aquatiques ayant pour objectif l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau. • Préserver les espèces et les habitats associés aux milieux aquatiques (cours d'eau, boisements, zones humides ...). • Entretien le lit et les berges des cours d'eau pour maintenir leurs fonctionnalités (entretien de la végétation, plantation, fixation d'embâcles...). • Aménager le territoire en mettant en œuvre des actions d'intérêt général (diversification des écoulements, gestion des ouvrages hydrauliques, mise en défens des berges ...). • Sensibiliser le grand public, les élus, les scolaires, les acteurs du territoire au fonctionnement et aux enjeux des milieux aquatiques (animations, site internet, réunions publiques éditorial...). Le syndicat exerce la compétence GEMAPI regroupant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cette compétence est définie par 4 alinéas de l'article du code de l'environnement et comprend : • L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès. • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Communes concernées : Aussac-Vadalle, Cellefrouin, La Tâche, Mouton, Nanclars, Puyréaux, St Ciers-sur-Bonnieure, Val-de-Bonnieure et Valence.
Nombre de sièges*	3 sièges (titulaires) + 3 suppléants Total d'élus à désigner : 6
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) des communes concernées

SyMBA

Missions principales	Le SyMBA (Syndicat Mixte Bandiat Tardoire) a pour objet la restauration et l'entretien du bassin versant Bandiat-Tardoire. Il assure la maîtrise d'ouvrages des procédures, études et travaux-opérations ayant pour objectif des missions concernant la gestion du milieu aquatique telle définie au code de l'environnement. • L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique • L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès. • La défense contre les inondations et contre la mer • La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Concrètement cela signifie assurer le libre écoulement des eaux, restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité, tout en respectant les usages et les droits d'eau et en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes. Cela passe par l'étude, le suivi, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, ainsi que la communication, dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Gestion répondant à l'intérêt général. Le SyMBA Bandiat-Tardoire assure également une mission de conseil et de sensibilisation auprès des propriétaires, riverains ou usagers de cours d'eau, étang, zones humide... L'objectif est d'informer au mieux sur les droits et devoirs et de permettre à chacun de protéger les milieux aquatiques. Communes concernées : Ranville-Breuillaud et Verdille.
Nombre de sièges*	La CC Cœur de Charente n'a pas de siège au sein de ce syndicat, mais elle dispose d'élus référents (1 pour la commune de Verdille et 1 pour la commune de Ranville-Breuillaud).
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Sans objet.

SMA BACAB

Missions principales	Le SMA BACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief) déploie ses actions en intégrant la compétence GEMAPI. Pour réaliser cette compétence le Syndicat procède à des aménagements de la rivière à la fois favorable à la quantité et la qualité de l'eau ainsi qu'aux écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques. Préservation, restauration et gestion des zones humides • Favoriser une gestion des zones humides pour l'expansion des eaux des crues, filtrer les nutriments provenant des cultures avant leur arrivée dans le cours d'eau et permettre une diversité de faune et de flore. • Restaurer les zones humides pour leur rendre leurs fonctionnalités. Restauration et gestion de la ripisylve et des bocages • Maintien d'une diversité de luminosité sur le cours d'eau • Plantation d'arbres et arbustes pour restaurer la ripisylve et les haies sur les bassins versants. Gestion des ouvrages Le syndicat est propriétaire de barrages hérités de l'aménagement passé du territoire. Ces derniers ne sont pas sans conséquence sur la qualité des cours d'eau. Néanmoins, il est
-----------------------------	---

SMA BACAB

	impératif de les gérer surtout en période de crues, pour éviter de trop exposer à des problèmes d'inondations. Communication, Animation et sensibilisation Faire des animations pour le grand public, les agriculteurs et les élus pour les sensibiliser à l'environnement, la qualité de l'eau et présenter les aménagements mis en place par le syndicat. Communes concernées : Aigre, Ambérac, Barbezières, Bessé, Charmé, Ébréon, Fouqueure, Juillé, les Gours, Ligné, Lonnes, Lupsault, Luxé, Oradour, Ranville-Breuillaud, St Fraigne, Tusson et Verdille
Nombre de sièges*	13 sièges (titulaires) + 13 suppléants Total d'élus à désigner : 26
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) des communes concernées

SBCP

Missions principales	Le syndicat SBCP (Syndicat de Bassin Charente Péruse) est un établissement public compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les inondations (GEMAPI). Il assure ainsi des missions de service public et/ou d'intérêt général. Il est chargé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études travaux et actions visant à protéger et restaurer les cours d'eau, les zones humides et à prévenir les inondations. Il contribue ainsi à la reconquête du bon état des masses d'eaux et exerce les compétences prévues à l'article du code de l'environnement à savoir : ♦ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ♦ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès. ♦ La défense contre les inondations et contre la mer ♦ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines. Communes concernées : Aigre, Ambérac, Aunac-sur-Charente, Aussac-Vadalle, Cellettes, Chenon, Coulonges, Fontenille, Fouqueure, Juillé, La Chapelle, La Boixe, Lichères, Ligné, Lonnes, Luxé, Maine-de-Boixe, Mansle-les-Fontaines, Mouton, Nanclars, Puyréaux, St Amant-de-Boixe, St Groux, Tusson, Vervant, Villejoubert, Villognon, Vouharte et Xambes.
Nombre de sièges*	15 sièges (titulaires) + 15 suppléants Total d'élus à désigner : 30
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) des communes concernées

SBAISS

Missions principales	Le SBAISS (Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette) déploie ses actions en intégrant la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. ♦ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ♦ L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès. ♦ La défense contre les inondations et contre la mer ♦ La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines. Afin de les mener à bien, le syndicat mène les études, travaux et actions concourant à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants, ainsi que de contribuer à la reconquête du bon état des masses d'eaux, conformément aux orientations réglementaires en vigueur. Communes concernées : Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Lichères, Mouton, St Ciers-sur-Bonnieure, St Front, La Tâche, Val-de-Bonnieure, Valence et Ventouse.
Nombre de sièges*	6 sièges (titulaires) + 6 suppléants Total d'élus à désigner : 12
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ Les conseiller(e)s communautaires ☒ Les conseiller(e)s municipaux(les) des communes concernées

SMAGVC

Missions principales	Le SMAGVC (Syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage de la Charente) est composé des membres suivants et couvre la zone géographique d'intervention suivante : Grand Angoulême, Grand Cognac, CDC Charente Limousine, CDC 4B Sud Charente, CDC Cœur de Charente. Le syndicat gère pour le compte de ses membres : • Les grands passages via 3 aires de grand passage (Grand Angoulême - 200 places, Grand Cognac- 200 places et 50 places) • Les stationnements illicites sur le territoire des EPCI adhérents au SMAGVC, • Les terrains familiaux qui lui ont été confiés en gestion par les intercommunalités membres. La CC Cœur de Charente adhère à ce syndicat depuis 2024.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire) + 1 suppléant Total d'élus à désigner : 2
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Les représentants sont désignés parmi : ☒ les conseiller(e)s communautaires

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) 16

Missions principales	Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, mais aussi à l'évacuation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Dans le cadre de sa compétence, il exerce les missions suivantes : ♦ La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ♦ La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ♦ La protection des personnes, des biens et de l'environnement ♦ Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.
Nombre de sièges*	1 siège (titulaire)
Qui peut y siéger pour représenter la CC Cœur de Charente ?	Le représentant de la Communauté de communes Cœur de Charente au sein du conseil d'administration du SDIS 16 est, de droit, le/la Président(e) de la Communauté de communes.

Synthèse des données :

	Organisme extérieur	Titulaires	suppléants	Parmi conseillers communautaires	Parmi conseillers municipaux	Autre condition
1	PETR Du Pays du Ruffécois	20	20	oui	oui	
2	Office de Tourisme Destination Nord Charente	6	4	oui	oui	être délégué au PETR
3	GAL du Pays du Ruffécois	3	3	oui	oui	
4	CHARENTES TOURISME	1				
5	CALITOM	5	5	oui	oui	
6	ATD16	1	1	oui	non	
7	SDEG16	1	1	oui	non	
8	CHARENTE NUMERIQUE	1	1	oui	non	être délégué au SDEG
9	Mission locale Arc Charente	1	1	oui	non	
10	SMVOS Saint-Amant-de-Boixe	20	0	oui	oui	communes concernées : Anais - Aussac-Vadalle - Coulonges - La Boixe - Saint-Amant-de-Boixe - Tourriers - Vervant - Villejoubert - Vouharte – Xambes.
11	CNAS	1	0	oui	non	
12	CDAS	1	0	oui	non	
13	CHARENTE EAUX	1	1	oui	non	
14	EPTB Charente	1	1	oui	non	
15	SyBRA	2	2	oui	oui	communes concernées : Anais, Aussac-Vadalle, La Boixe, St Amant de Boixe, Tourriers et Villejoubert.
16	SyBTB	3	3	oui	oui	communes concernées : Aussac-Vadalle, Cellefrouin, La Tâche, Mouton, Nanclars, Puyréaux, St Ciers-sur-Bonnieure, Val-de-Bonnieure et Valence.
17	SyMBA	0	0			
18	SMA BACAB	13	13	oui	oui	communes concernées : Aigre, Ambérac, Barbezières, Bessé, Charmé, Ébréon, Fouqueure, Juillé, les Gours, Ligné, Lonnes, Lupsault, Luxé, Oradour, Ranville-Breuillaud, St Fraigne, Tusson et Verdille
19	SBCP	15	15	oui	oui	communes concernées : Aigre, Ambérac, Aunac-sur-Charente, Aussac-Vadalle, Cellettes, Chenon, Coulonges, Fontenille, Fouqueure, Juillé, La Chapelle, La Boixe, Lichères, Ligné, Lonnes, Luxé, Maine-de-Boixe, Mansle-les-Fontaines, Mouton, Nanclars, Puyréaux, St Amant-de-Boixe, St Groux, Tusson, Vervant, Villejoubert, Villognon, Vouharte et Xambes.
20	SBAISS	6	6	oui	oui	communes concernées : Aunac-sur-Charente, Cellefrouin, Lichères, Mouton, St Ciers-sur-Bonnieure, St Front, La Tâche, Val-de-Bonnieure, Valence et Ventouse.
21	SMAGVC	1	1	oui	non	